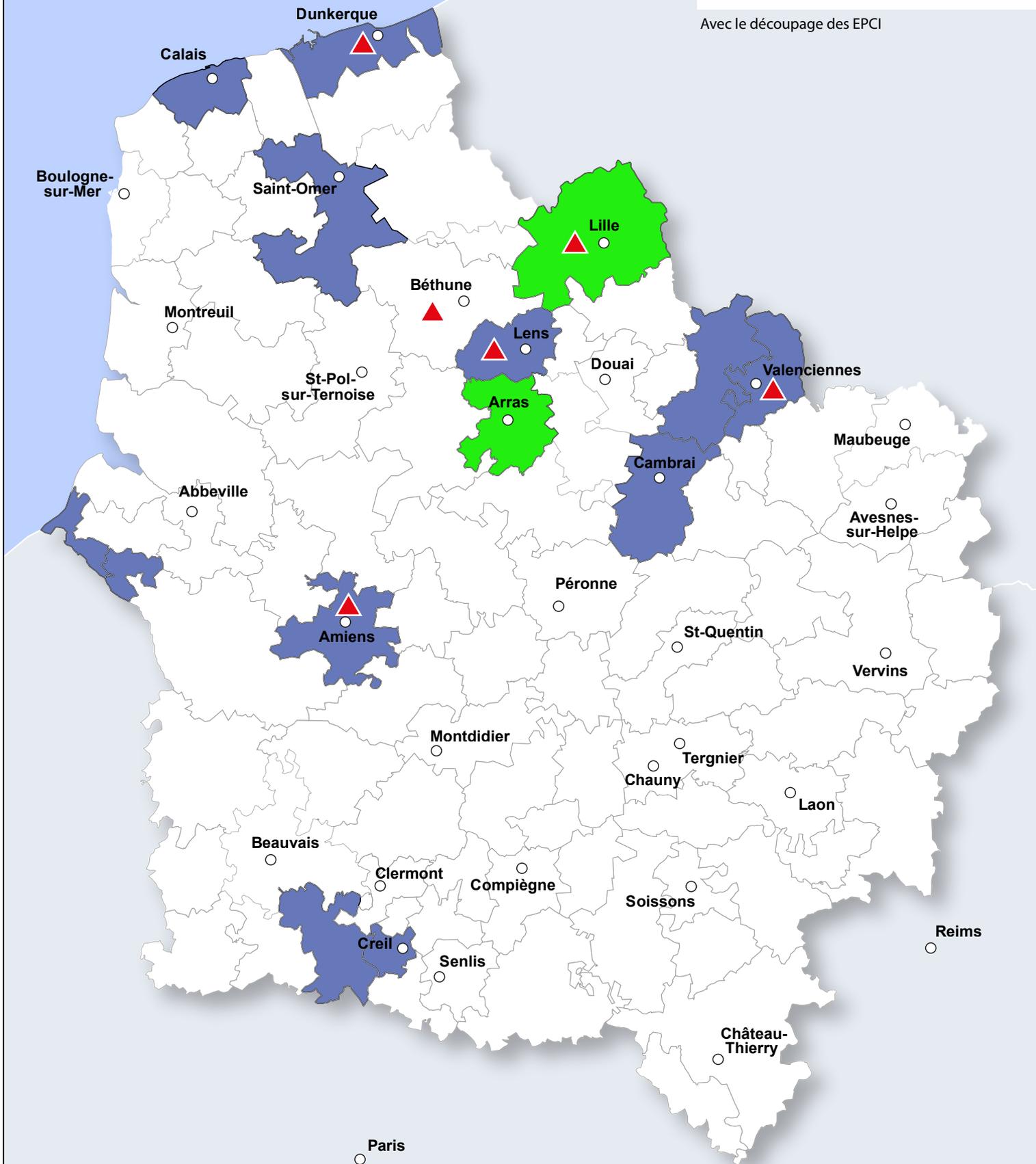


Zones à Faibles Emissions en région Hauts-de-France

- Étude d'opportunité ZFE réalisée (volontariste ou obligée)
- Etude de préfiguration ZFE réalisée (volontariste ou obligée)
- ZFE-m obligatoire avant le 31 décembre 2024

Avec le découpage des EPCI



Sources : Région Hauts-de-France, DREAL, loi d'orientation des mobilités, loi climat et résilience

cartographie : Agence Hauts-de-France 2040 22 septembre 2023 n° 5432-02

